







Aide au départ en mini-camp

"séjours avec nuitées" - Eté 2024

Des bourses de 10 € par nuitée seront offertes aux jeunes de notre département pour aider leur départ en mini-camp

NB : Aide complémentaire de 10€ par nuitée pour les ALSH des centres sociaux

Concerne

- Les jeunes domiciliés dans les Ardennes, <u>exclusivement</u>
- Âge : moins de 18 ans
- Durée des séjours : compris entre 2 nuitée et 4 nuitées
- Lieu des séjours : **en Ardennes** (Les séjours dans les départements limitrophes seront non prioritaires et examinés en fonction des possibilités inancières disponibles en fin de saison et sans aucun engagement de notre part)
- Les séjours devront bénéficier d'un agrément Jeunesse et Sports et être conduits par un organisateur laïque et à but non lucratif.
- Quotient familial maximum < 1500.

<u>Une procédure hyper simple</u> mais à respecter absolument :

- Prendre connaissance du Cahier des Charges joint et le retourner complété et signé
- <u>Attention</u>: En cas de non-respect, possibilité de refus des aides
- Toute correspondance doit se faire par mail à <u>contactjpa08@gmail.com</u> de manière dématérialisée
- <u>Un seul document échangé : Un fichier EXCEL</u> qui doit rester en ce format.
- A vous de vous organiser au niveau informatique.
- Les <u>Bourses à destination des familles</u> seront versées, sous la forme d'un <u>chèque global par séjour</u>, aux Centres de Loisirs <u>en septembre</u>.
- A vous de vous organiser pour gérer, selon votre statut, l'avance faite aux familles.

<u>Remarque importante</u>: Les possibilités d'aides apportées par notre Projet aide au départ en minicamp seront stoppées dès que notre Budget Prévisionnel sera atteint. Les dossiers seront honorés dans l'ordre de leur communication à la JPA 08, quelles que soient les dates des séjours.